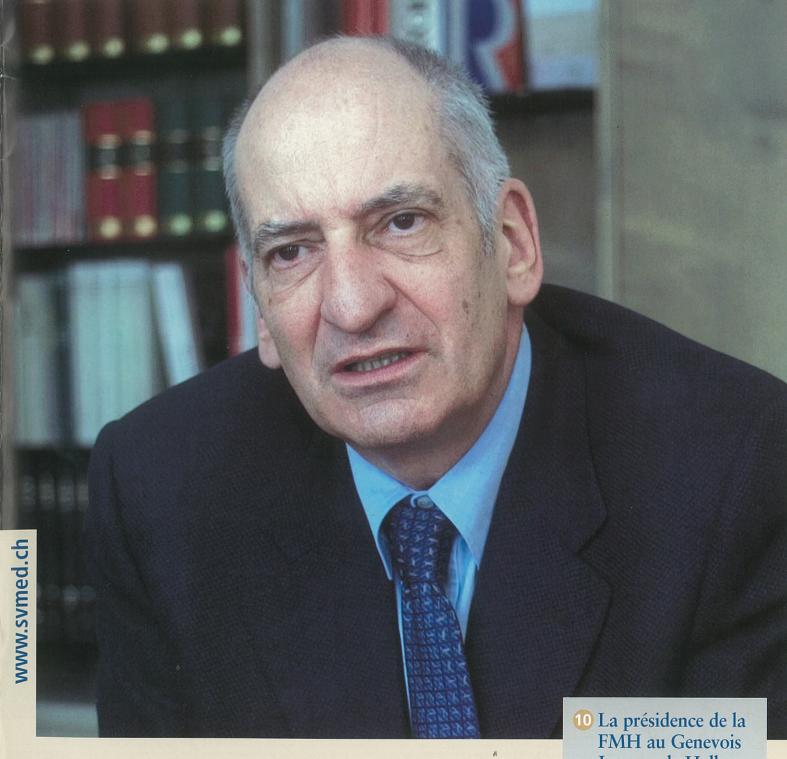
Courrier du médecin vaudois

Revue de la Société vaudoise de médecine



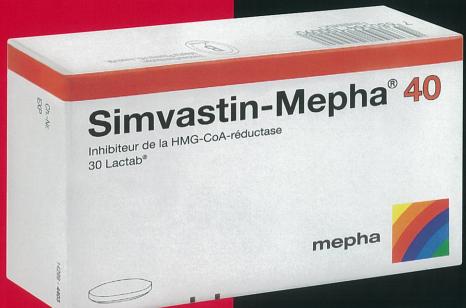
Révision de la LAMal

Les incohérences du projet Couchepin

Jacques de Haller

15 Portrait du Dr Willa, responsable des examens fédéraux

Time to change!



Nouveau!

- **10mg, 20mg, 40mg**
- Jusqu'à 61% plus avantageux que l'original
- Prestations de service étendues

Qualité, efficacité et prix: trois raisons claires parlent en faveur d'une véritable alternative.

mepha



Simvastin-Mepha®

C: Simvastatinum. Excipients: Antioxydants: hydroxyanisole butylé E320, excipiens pro compresso obducto. I: Hypercholestérolémie primitive, formes mixtes d'hyperlipidémie et hypercholestérolémie primitive, formes mixtes d'hyperlipidémie: dose initiale pour tous les patients 10mp par jour en dose unique le soir. Cardiopathie coronaire et hypercholestérolémie. Posologie: Hypercholestérolémie primitive, formes mixtes d'hyperlipidémie: dose initiale pour tous les patients 10mp par jour en dose unique le soir. Cardiopathie coronaire: dose initiale 20mp par jour, dose maximale 40mp par jour. Adaptations posologiques: voir Compendium Suisse des Médicaments. CI: Hypersensibilité à l'égard de l'un des constituants de ce médicament. Hépatopathie active ou ascension persistante des transaminases sériques d'étiologie indéterminée. Grossesse/allaitement (catégorie de grossesse X). Ne pas administrer aux enfants. Mises en garde et précautions: Avant le début du traitement et périodiquement par la suite, contrôle des fonctions hépatiques pendant la première année de traitement ou jusqu'à une année après la dernière augmentation de la dose. Interrompre le traitement si myopathie. Effets indésirables: Les plus fréquents: douleurs abdominales, constipation, flatulence, mausée. Autres: asthénie, céphalées, diarrhée, exanthèmes, dyspepsie. Rares: vomissement, perchatie, anémie. Syndrome d'hypersensibilité. Myopathie. Or rarbe douleurs musculaires, rhabdomyolyse. Interactions: Le gemfibrozii et les autres fibrates, de même que la niacine à des doses hypolipémiantes (≥1g/jour) augmentent le risque de myopathie. Ce risque est également augmenté lors de l'administration concomitante d'acide nicotinique, de cyclosporine, d'itraconazole, de kétoconazole, de kétoconazole, ele kétoconazole, ele kétoconazole, ele (PYP3A4). Liste: B. Pour les informations complètes, voir consulter le Compendium Suisse des Médicaments.

Vous trouverez d'autres informations sur Simvastin-Mepha® à l'adresse de notre Service Littérature: medizinschweiz@mepha.ch

Voici l'été: la mauvaise herbe repousse!



Ceux d'entre nous qui ont un jardin le savent bien: l'arrachage des herbes folles est toujours à recommencer. Avec le réformisme à la Couchepin, c'est la même chose.

Rappelez-vous, en 2003, après des mois de lutte, nous avions pu faire place nette, avec l'approbation bienveillante d'une majorité du Conseil national.

C'était une grande victoire, mais elle n'a pas écarté le danger. La révision de la LAMal resurgit dans le calendrier politique.

Du côté du gouvernement, rien de nouveau: le projet est simplement découpé en quatre tranches. Mais l'Office fédéral de la santé publique est clairement décidé à imposer sa volonté quelles que soient les conséquences. Il s'agit toujours de donner tout pouvoir aux assureurs contre les médecins, les hôpitaux et les cantons, d'imposer la concurrence sauvage, et de faire payer encore plus aux patients en prétextant qu'il se font soigner inutilement. Il n'est tenu aucun compte des efforts déjà faits par le corps médical, les patients, les familles, les cantons.

Les batailles qui s'annoncent seront donc rudes. Elles auront un caractère très politique et seront une lutte de pouvoir où nous devrons nous imposer par la force. Ce n'est qu'après leur apaisement que nous pourrons trouver – avec les patients et les autres partenaires – des solutions.

Depuis 2003, notre position s'est renforcée. Le présent *CMV* montre que nous avons l'appui de conseillers nationaux issus de la gauche comme de la droite. L'article du Dr Rosselet explique avec limpidité la problématique. Elle illustre l'intérêt que la politique sanitaire a pris dans le corps médical en dehors des comités et politiques patentés. Cet élargissement de la base de réflexion est fondamental, comme le rapprochement avec les assurés et leurs associations. Certaines ont mesuré les immenses risques qui pèsent sur le système de santé. Même certains assureurs ont pris conscience que la révision n'est pas une solution, et qu'elle leur ferait assumer une responsabilité ne correspondant pas à leurs missions et à leurs compétences.

Le rassemblement de toutes ces forces suffira-t-elle à faire reculer le gouvernement suisse? Il le faudra bien, car la santé du pays et la pratique de notre vocation en dépendent. Pour y arriver, nous médecins devons continuer à unir nos efforts pour diffuser et défendre largement nos positions.

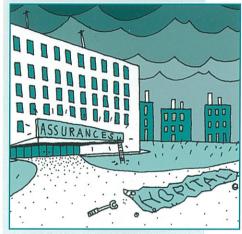
Charles-A. Favrod-Coune Président de la SVM

Sommaire

Dossier

3-9

LAMal: le projet Couchepin expliqué et commenté par le Dr P.-O. Rosselet, la Dresse M. Huguenin et le Dr Y. Guisan



Tout pouvoir aux assureurs?

SVM Express

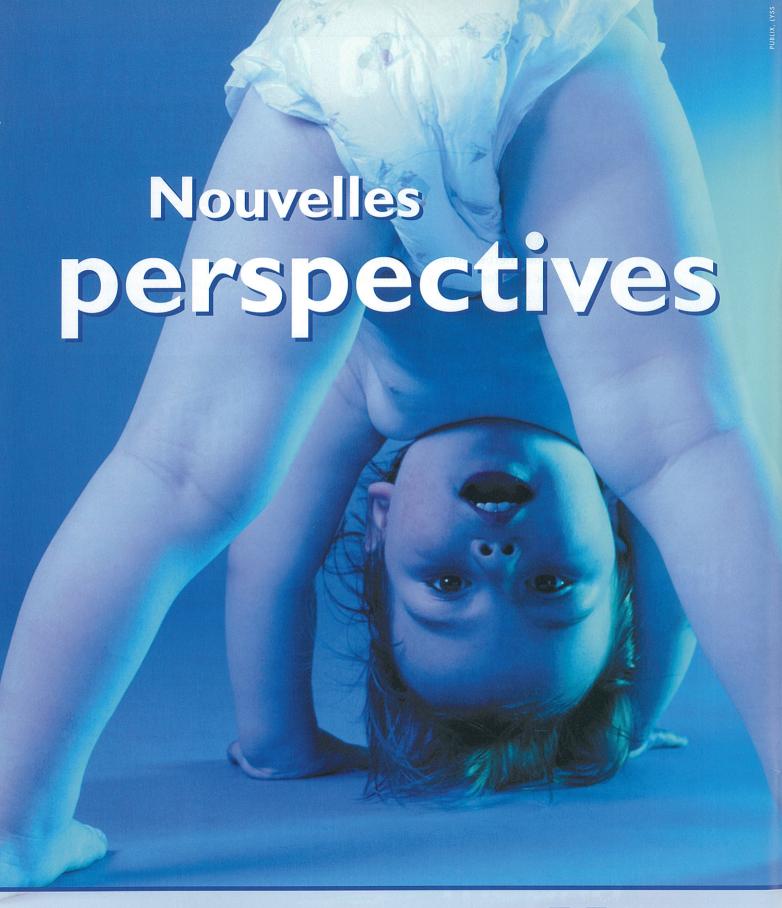
10-12

Portrait de membre 15

Le D^r Claude Willa, responsable des examens fédéraux de médecine

Calendrier médical vaudois

16



La Caisse des Médecins a près de 4000 clients qui ont chacun leurs particularités. Les uns n'ont recours qu'à quelques simples prestations, les autres apprécient un service complet. C'est aussi grâce à cette capacité d'adaptation que la Caisse des Médecins est devenue l'entreprise la plus importante et la plus performante dans l'administration du cabinet médical. Simplifiez l'administration de votre cabinet médical pas à pas, sans grands investissements et en fonction de vos propres besoins.

L'organisation de haut niveau digne de confiance - la Caisse des Médecins









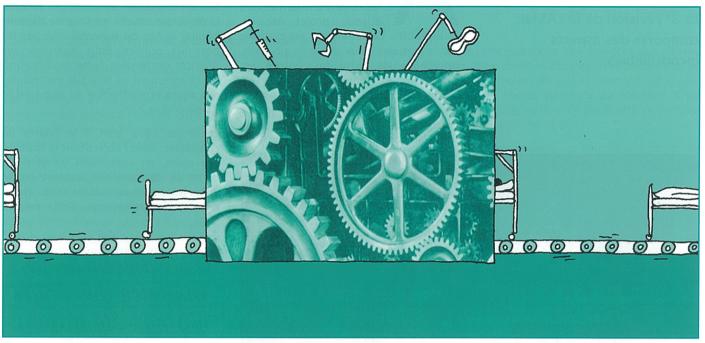


CAISSE DES MÉDECINS

CASSA DEI MEDICI

Route de Jussy 29 · 1226 Thônex GE tél. 022 869 45 50 · fax 022 869 45 07 www.caisse-des-medecins.ch direction04@caisse-des-medecins.ch

Révision de la LAMal: débats en septembre



Les Temps modernes de la santé

Sommaire du dossier La révision sous la loupe 4 En visant les patients, on se trompe de cible! 7 Médecine ou industrie? 9

Le Conseil fédéral a adopté, en mai dernier, la première série de projets portant sur la révision de l'assurance-maladie à l'intention du Parlement.

Dans la session de juin, l'assurance-maladie a passé un peu au second plan des travaux parlementaires en faveur d'un autre thème de politique de la santé important: la loi sur les transplantations.

Les quatre projets à inscrire dans la LAMal («Stratégie et points urgents», «Liberté de contracter», «Réduction des primes» et «Participation aux coûts») seront à l'ordre du jour de la session d'automne 2004 du Parlement. Ils seront traités indépendamment les uns des autres et certains devraient entrer en vigueur dès le 1er janvier 2005.

La révision sous la loupe

Dr Patrick-O. Rosselet Lausanne

La 3^e révision de la LAMal comporte des aspects inconciliables.

près l'échec, devant les Chambres fédérales, de la tentative de révision de la LAMal de l'an dernier, un nouveau projet est en consultation. Cette révision est motivée par le fait que deux des trois objectifs principaux de cette loi, entrée en vigueur le 1er janvier 1996, ont été atteints: l'objectif concernant les soins de santé, c'est-à-dire que l'assurance de base permet à l'ensemble de la population d'accéder à des soins de bonne qua-

ments hospitaliers, rendue nécessaire par des arrêts du Tribunal fédéral des assurances (TFA), selon lesquels le canton a l'obligation de participer lorsque la personne assurée est soignée dans un hôpital public ou subventionné par les pouvoirs publics. Pour épargner les finances cantonales, cette modification du financement ne sera pas immédiate; elle devra être effective au plus tard le 31 décembre 2006.

Le Projet 1B a trait à la liberté de contracter, dont l'objectif est la maîtrise des coûts, en libéralisant les prix, en vertu de contrats qui seraient passés entre les assureurs-maladie et les «fournisseurs de prestations». Cette mesure

entre les assureurs-maladie et les «fou nisseurs de prestations». Cette mesure L'objectif de la maîtrise des coûts n'a pas été atteint.

"

est accompagnée d'une planification des besoins cantonaux, avec un minimum fixé par la Confédération. Il s'agit donc de diminuer l'offre de soins car, selon les experts, une des causes essentielles de l'évolution des coûts est l'augmentation régulière du nombre des fournisseurs de prestations pratiquant à charge de l'assurance obligatoire des soins, notamment dans le secteur ambulatoire. En effet, la couverture des besoins en soins ambulatoires dans les cantons est excédentaire; il convient donc de la réduire.

Le Projet 1C a pour sujet la réduction des primes, en fonction de la situation économique des assurés, consistant en des subventions attribuées par les cantons, à partir de subsides fédéraux.

Le Projet 1D traite de la participation aux coûts: afin de responsabiliser les assurés, et de les faire hésiter à renoncer à des prestations superflues, on propose de porter la participation à 20% des coûts qui dépassent la franchise (quote-part), en la plafonnant toutefois à Fr. 700.—, et d'introduire des franchises à option maximales de Fr. 2500.— pour les adultes, et de Fr. 600.— pour les enfants.



Cette allégorie du «Mal Governo» fait partie d'un ensemble de fresques peintes par Ambrogio Lorenzetti au XIV^e siècle à Sienne. Elle représente une galerie de personnages autour de Lucifer et de ses conseillers: toute ressemblance avec l'actualité serait fortuite!

lité, et l'objectif de solidarité, par le biais de l'obligation d'assurance, de la prime unique et du libre passage intégral. En revanche, le troisième objectif, celui de la maîtrise des coûts, n'a pas été atteint, ce qui est attribué à une concurrence insuffisante entre les assureurs. Le projet de réforme du système de l'assurancemaladie sociale est donc axé principalement sur la maîtrise des coûts. Il comprend quatre volets:

Le Projet 1A comprend la stratégie globale. En font partie la création d'une carte d'assuré (Art.42a), l'obligation pour les assureurs d'établir un rapport de gestion annuel (Art.60, al.4, 5 & 6), et la prolongation pour cinq ans de la compensation des risques (Art. 105) car, contrairement à ce qui avait été imaginé, le libre passage intégral n'a pas permis de compenser les disparités importantes existant dans la structure des risques des assureurs. Il comprend également une modification de la loi fédérale sur l'adaptation des participations cantonales aux coûts des traite-

Réduire l'accès aux soins par tous les moyens

Impossible de rester de marbre après avoir lu et étudié les 95 pages de ce projet.

Le point de départ est faux: les trois objectifs ne sont pas conciliables: la maîtrise des coûts ne peut se faire qu'au détriment de la qualité des soins, et de la solidarité: la liberté de contracter ne peut qu'engendrer une médecine à deux vitesses.

Comme toujours, on s'en remet à des «experts», dont les sempiternels «éminents économistes de la santé» Domenighetti et consorts, mandatés pour l'occasion par les caisses-maladie, qui affirment sans rire que la satisfaction envers les soins et la qualité de ceux-ci est la même dans les cantons à basse densité médicale tels qu'Appenzell et ceux à haute densité médicale tels que Genève ou Bâle-Ville, et qu'une densité analogue à celle des cantons à basse densité serait adéquate (et réaliste?) pour tout le pays.

Véritable idée obsessionnelle de M. Couchepin, la «liberté de contracter» est un abus de langage: il s'agit de donner aux caisses-maladie un pouvoir de plus. Il est évident que leur lobby est derrière ce projet. Le but est ouvertement de réduire l'accès aux soins par tous les moyens: planification qui cache son nom derrière une pseudo-liberté, organisation de la pénurie avec listes d'attente et en rendant l'accès aux soins le plus

compliqué possible. Les caisses-maladie se substitueront aux Universités qui décernent les diplômes, aux hôpitaux qui assurent la formation post-graduée pour décider qui peut exercer la médecine, selon les critères que l'on connaît. Ce seront par exemple les médecins qui ne prescrivent pas d'hypolipémiants ni d'antagonistes de l'angiotensine II à leurs patients diabétiques, donc respectant l'«économicité», avec lesquels les contrats seront passés.

Le projet se soucie principalement des finances des caissesmaladie oubliant qu'elles tirent leurs ressources des assurés, au service desquels elles devraient être. Il ne peut y avoir d'obligation d'assurance sans liberté de choix du médecin. C'est cette liberté que l'on sacrifie, au nom de la «liberté de contracter», qui n'a rien à voir avec une liberté.

On veut responsabiliser les patients en leur faisant payer des quote-parts et des franchises plus élevées. Louable intention, peut-être réduira-t-on ainsi le nombre des prestations superflues. On risque également de dissuader des gens véritablement malades de consulter, car nous savons tous que ceux qui demandent des rendez-vous avec le plus d'insistance, en évoquant une notion d'urgence, ne sont pas toujours les plus malades.

encleuxalgebb de cauchadar P.-O. R.



Clinique de La Source

Un dynamisme ouvert sur l'Humain et la technologie

La tradition d'accueil et de qualité des soins de La Source génère la confiance de nombreux médecins et patients. Etablissement privé de soins généraux aigus et pluridisciplinaires, la Clinique est dotée de 120 lits d'hospitalisation de médecine et de chirurgie, d'une maternité ainsi que d'unités de soins intensifs et de cardiologie interventionnelle, d'un centre d'urgences ouvert 7 jours sur 7 et d'un bloc opératoire de 9 salles.

En raison du **départ à la retraite** de deux médecins travaillant étroitement avec La Clinique de La Source, celle-ci met en location à proximité immédiate de son institution

2 CABINETS MÉDICAUX SÉPARÉS

soit:

– dès janvier 2005 ou à convenir une surface de **100 m² environ**

convenant plus spécialement à un spécialiste en urologie

- dans le courant de 2005

une surface de **75 m² environ**

convenant plus spécialement à un spécialiste en chirurgie générale.

La restriction en vigueur dans le canton de Vaud pour l'installation de nouveaux médecins n'entre pas en ligne de compte en cas de reprise d'un cabinet médical existant dont le praticien prend la retraite.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à:

M. Michel R. WALTHER, Directeur général, CLINIQUE DE LA SOURCE, Avenue Vinet 30,
1004 LAUSANNE – Tél. 021 641 34 41 – Fax 021 641 33 60 – E-mail: m.walther@lasource.ch.

Centrale romande d'achat pour le médical et le laboratoire Installation de cabinets – Service après-vente médico-technique

Laissez-nous vous soigner!



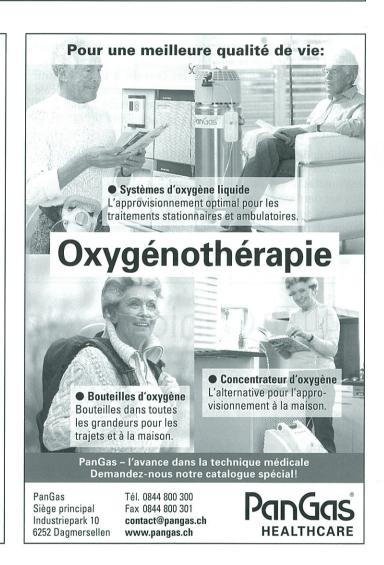
Route Aloys-Fauquez 60 - Case 22 - 1000 Lausanne 8 Tél. 021 646 40 36 - Fax 021 646 62 68

Clinique chirurgicale et Permanence de Longeraie

S.O.S. MAIN

- Centre de traumatologie et de chirurgie réparatrice de la main et des extrémités
- Chirurgie reconstructive des nerfs périphériques et du plexus brachial
- Microchirurgie
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie plastique et reconstructive
- Chirurgie esthétique
- Physiothérapie et rééducation fonctionnelle
- Ergothérapie
- Urgences jour et nuit

1003 Lausanne Avenue de la Gare 9 Téléphone 021 321 03 00 Fax 021 321 03 01



R.C PONT ASSURANCES S.À R.L.

(ASMAC MEDISERVICE en Romandie)

VA BEAUCOUP PLUS LOIN OUE

GÉRER VOTRE PORTEFEUILLE D'ASSURANCES ET VOUS

PROPOSER LES MEILLEURS CONTRATS DISPONIBLES...

POUR EN SAVOIR PLUS: HTTP://WWW.RCPONT.COM

ROUTE DE JUSSY 29, 1226 THÔNEX, TÉL. 022 869 46 20, FAX 022 869 46 21, E-MAIL: RPONT@RCPONT.COM

En visant les patients, on se trompe de cible!

Dresse Marianne Huguenin Conseillère nationale



La révision de la LAMal a échoué en décembre devant le Conseil national. **Pascal Couchepin revient** à la charge, en défaisant le paquet et en le saucissonnant, comme si le problème était le paquet lui-même et non ce qu'il contient!

ascal Couchepin s'obstine comme pour l'après-16 mai - à revenir avec les mêmes ingrédients, sans entendre vraiment les oppositions. Prôner encore et toujours et partout le principe de concurrence, faire payer plus non seulement les assurés, mais les plus fragiles d'entre eux, les malades, laisser tout le pouvoir aux assureurs pour faire la police auprès des médecins: on retrouvera au Parlement en septembre ces éléments clés de la deuxième révision, éléments au cœur des oppositions de 2003, en particulier celles de la gauche et des médecins.

Partageant pour d'autres points de cette révision les positions développées ici par Yves Guisan, je vais m'en tenir à la volonté d'augmenter la quote-part de participation des patients de 10 à 20%. Avec la franchise, et un plafonnement à Fr. 700 .-, cela fait Fr. 1000.- de «pas de porte» possible, par personne et par année. Le but avoué serait d'éviter les consultations «pour rien», et de contribuer ainsi à baisser le coût global du système de santé.

Rappelons ici d'abord quelques éléments du contexte de l'assurance-maladie: dans le système actuel caractérisé par des primes sans lien avec le revenu (cas unique en Europe) et trop élevées pour de nombreux ménages, un tiers de la population (en Suisse romande) reçoit un subside, subsides qui peinent par ailleurs à suivre les primes. Quelque 1,4 million d'assurés sont en difficulté avec le paiement de leurs primes, et les rappels et sommations avoisinent les 400 millions, dans l'assurance-maladie de base. Par ailleurs, la part des ménages au coût de la santé n'a fait qu'augmenter depuis 40 ans, passant de 55% en 1971 à 68% en 2000: alors que le coût de la santé a doublé en 40 ans, la part des ménages à ce coût a été multipliée par 4,7 1.

Dans ce contexte-là, tout transfert de charges sur les assurés et les patients relève de la provocation, d'autant que les coûts du secteur ambulatoire sont stables: on se trompe donc de cible! Par

ailleurs, l'effet de telles mesures pose question: baisse réelle des coûts de la santé? Simple transfert de charge sur les malades? Ou même, à terme, péjoration de l'état de santé et hausse des coûts? Ce qui est certain, c'est qu'elles entravent de facon différenciée selon le revenu l'accès à la médecine ambulatoire. Or, une remarquable étude genevoise a largement démontré une surmortalité et surmorbidité en relation avec les classes socio-professionnelles, touchant les hommes de profession manuelle et donc à bas revenus 2. Même si l'accès aux médecins n'est pas le seul critère de cette inégalité devant la mort et la maladie, un obstacle à cet accès ne peut qu'accentuer cette inégalité.

Le système actuel est coûteux et inefficace.

99

Sur le plan strict de l'assurance-maladie, le système actuel devient de plus en plus aberrant; il est à la fois basé sur la concurrence entre caisses et sur la correction de cette concurrence! Il est coûteux et inefficace. Deux chiffres: en 2003, 364000 assurés ont changé de caisse, occasionnant un surcoût estimé à 364 millions (Fr. 1000.- par assuré). Dans le cadre du PNR 45, une étude évalue une perte d'efficacité de notre système (comparé à d'autres pays européens) à près d'un milliard de francs par année³. L'idée d'une caisse unique fait son chemin, dans tous les milieux.

- 1. Coûts de la santé en Suisse: évolution de 1960 à 2000. Office fédéral de la statistique, janvier 2003.
- 2. Mortalité prématurée et invalidité selon la profession et la classe sociale à Genève. Etienne Guberan et Massimo Usel. Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, Département de l'économie Genève,
- 3. PNR 45. Problèmes de l'Etat social. Efficacité économique du système d'assurance-maladie suisse. George Sheldon.



La boîte à couleurs

- Réalisations d'imprimés médicaux spécifiques
- Conseils personnalisés pour dossiers médicaux sur mesure
- 20 ans d'expérience de l'éthique médicale

IMPRIMERIE Fleury 19th Petits-Champs 13 • 1400 Yverdon-les-Bains

Petits-Champs 13 • 1400 Yverdon-les-Bains Tél. 024 425 90 19 • Fax 024 425 62 12

info@imprimeriefleury.ch • www.imprimeriefleury.ch



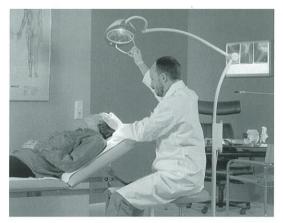
MARCEL BLANCHCIES.A.

LAMPE D'EXAMENS BlueLine 30

La science du détail

Grâce à un grand nombre d'avantages pratiques la lampe Hanaulux Blue 30 sur statif (comme celles murale ou plafonnier) trouve sa place dans chaque salle d'examens et de soins

En Budron C nº 2 1052 Le Mont-sur-Lausanne E-mail: direction@marcel-blanc.ch Tél. 021 654 30 80 Fax 021 654 30 89 Internet//www.marcel-blanc.ch





La Fondation Clémence à Lausanne Etablissement médico-social

A la suite de la démission honorable de son médecin responsable, cherche:

Un médecin responsable pour son unité de courts séjours de 25 lits Un médecin responsable pour ses 4 unités de gériatrie, 79 lits Un médecin (psychogériatre) responsable pour son unité

Un médecin (psychogériatre) responsable pour son unité de psychogériatrie de 24 lits

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du Dr François Troillet, médecin responsable de la Fondation, ou auprès de la direction, M. Philippe Guntert, **tél. 021 620 72 72**

Les offres sont à adresser à la direction de la Fondation Clémence - Avenue de Morges $64\,$ - $\,1004\,$ Lausanne

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES PATRONS INDÉPENDANTS - APPI

Quel que soit votre âge et votre sexe, protégez efficacement votre famille:

- Capital décès initial: Fr. 300 000.-
- Rente d'éducation versée pour chaque enfant: Fr. 15 000.-/an
- Pas de visite médicale
- Votre prime: Fr. 1200.-/an

Calculez votre offre personnelle sur www.medigest.ch

APPI – 39, rue de la Gare – CH 1260 NYON – Tél. 022 363 01 40 – appi@medigest.ch





Médecine ou industrie?

Dr Yves Guisan Conseiller national

Avec la sélection des médecins par les assureurs, les primes baisseront sans doute. Mais à quel prix et pour quelle médecine?

a concurrence, régulée par les principes de la déontologie que nous connaissons depuis des lustres, devrait être renforcée par une sélection des médecins par les assureurs dans le cadre d'une clause du besoin établie par les cantons. Ces bons docteurs devraient être obligatoirement au bénéfice d'un contrat de collaboration (sic) avec interdiction aux organisations professionnelles d'intervenir dans la négociation (sic à nouveau). TarMed serait supprimé (resic et consternation!).

Si ce système devait être mis en place, les primes baisseraient sans doute. Mais à quel prix et pour quelle médecine? Une médecine à deux vitesses qui n'ose pas dire son nom: celle de la sécurité sociale avec un médecin pieds et poings liés par l'assureur dans une quasi-relation employeur-employé sans toutefois la protection sociale qui l'accompagne. Qui plus est, prisonnier de pressions économiques permanentes – c'est sans

doute ce que le Conseiller fédéral Pascal Couchepin appelle la concurrence –, ses choix thérapeutiques seront conditionnés par des mesures de rationnement plus ou moins arbitraires pour y faire face. Ce dispositif réunit toutes les caractéristiques du système américain contre lequel nos confrères d'outre-Atlantique ne cessent de se rebeller, et pour cause*. L'assuré-patient n'est pas content? Il n'a qu'à changer d'assurance et surtout souscrire une police complémentaire qui permet, enfin, de faire de l'argent! Plus les assureurs feront pression sur l'assurance sociale pour la

66

Une médecine à deux vitesses qui n'ose pas dire son nom.

99

réduire au minimum, plus le profit sera grand. N'auront donc droit à une médecine de qualité que ceux qui en ont les moyens. Les autres devront se contenter d'une prise en charge industrielle minimale de masse.

Ce genre de chantage scandaleux et pervers ne peut que heurter viscéralement notre conception de la médecine. Certes, la charge que représentent les

primes pour de nombreuses familles et de nombreux assurés ne saurait laisser indifférent. Mais il y a lieu de trouver une solution équitable, sans discrimination, avec des soins de qualité pour tous et dans le respect de la liberté thérapeutique. Les professionnels devraient aussi être rétribués en fonction de leurs compétences, de leurs responsabilités. de leur engagement et non pas devenir des travailleurs au rabais sous la contrainte de la clause du besoin. Enfin, il convient de laisser à la médecine privée la juste place qui lui revient. Cela ne peut se faire que dans le cadre de négociations partenariales portant sur la qualité, l'efficacité et l'économicité du traitement dans le respect mutuel des compétences réciproques.

Plutôt que d'en prendre le chemin, il semble au contraire que l'on se dirige vers une crise grave du système de santé avec à terme une pénurie et une baisse de qualité programmées. La première victime en sera Madame et Monsieur Tout-le-monde ainsi que leurs enfants, que ce soit à titre d'assuré ou de patient. Il appartiendra donc selon toute vraisemblance au peuple de faire savoir si c'est vraiment cela qu'il désire.

* Prof. Haile T. Debas, American College of Surgeons, 88th Clinical Congress, Opening Ceremony, San Francisco 07.10.02.

Agenda

La prochaine réunion du Groupe régional SVM Lausanne-Sud (groupe Léman) aura lieu le 22 novembre 2004, à 19 heures, à la Clinique Bois-Cerf à Lausanne.

Le Groupement des orthopédistes vaudois (GOV) annonce une réunion pour le 25 août 2004, à 19 heures, à l'Hôpital de Saint-Loup. Le sujet sera choisi par les chirurgiens de cet établissement.

Liste des membres

La liste des membres SVM 2004 paraîtra en septembre prochain. Veuillez faire parvenir vos dernières modifications jusqu'au 31 juillet 2004 au Secrétariat général.

Vu sur le Net

Deux sites intéressants signalés par le Dr Philip Siegenthaler:

- www.crh-homeopathie.ch (informations sur l'homéopathie pour patients et confrères)
- www.planete-homeo-org.fr (site du Dr Broussaillon donnant quantité d'informations et présentant des cas cliniques traités en homéopathie).



Le Dr Gilbert Guignard attire l'attention de celles et ceux qui n'auraient pas lu l'excellent article du Dr B. Kiefer paru dans *Médecine & Hygiène* n° 2481, intitulé «L'édifiante histoire de Hans». Vous le trouverez aussi sur le site www.medhyg.ch, dans les pages «archives».

Facturation TarMed et secret médical: une prise de position intéressante de Me François Tabin (Union Patient-Médecin UPM) a paru dans *Le Temps.* Vous trouverez aussi ce texte sur le site de la SVM, www.svmed.ch

La présidence de la FMH au Genevois Jacques de Haller



Réunie le samedi 26 juin à Bienne, la Chambre médicale de la FMH a choisi le Genevois Jacques de Haller pour succéder à la tête de la Fédération des méde-

cins suisses à Hans Heinrich Brunner, nommé fin avril par Pascal Couchepin à la tête du secteur assurance maladie de l'Office fédéral de la santé publique. Le Dr Jacques de Haller l'a emporté au cinquième tour de scrutin contre le Dr Yves Guisan par 101 voix contre 75. Le conseiller national radical vaudois a cependant été largement réélu à la vice-présidence. Interrogé par le quotidien 24 heures, Yves Guisan a certes ressenti cette non-élection à la présidence comme un désaveu, mais craint surtout qu'une partie de l'impact

de ses déclarations auprès de ses collègues aux Chambres fédérales ne soit perdue.

Ancien président du Groupement genevois de médecine générale et président de la Société suisse de médecine générale depuis 2000, le Dr Jacques de Haller s'est engagé à se battre pour le libre choix du médecin, l'attractivité de la profession, la lutte contre la pénurie de médecins, la cohérence du système de formation pré- et postgraduée ainsi que l'établissement d'une véritable politique nationale de la santé. Agé de 52 ans et bilingue – il est originaire de Berne -, le Dr Jacques de Haller a effectué ses études de médecine à Genève, a obtenu son diplôme fédéral en 1978 et a ouvert son cabinet en ville de Genève en 1983.

Antipsychotiques et prise de poids: étude clinique en cours

Une étude clinique randomisée sur l'effet d'un programme cognito-comportemental appelé «Apple-Pie Group» a commencé en mai 2004 à l'Unité de recherche clinique de Cery. Elle est menée par le Dr Yasser Khazaal, chef de clinique adjoint, et durera un an. Il s'agit d'un traitement de groupe sur 12 séances hebdomadaires gratuites. Ses objectifs: identifier et modifier les attitudes dysfonctionnelles vis-à-

vis du poids et des formes corporelles; introduire une modération de la prise alimentaire; renforcer les capacités d'appréciation hédoniques des aliments; favoriser l'acceptation du corps et atteindre ainsi une stabilisation ou une perte de poids. Les groupes se réunissent à l'Unité de réhabilitation de Cery. Pour faire profiter vos patients de cette étude, veuillez vous adresser à Emmanuelle Frésard, 021 643 63 36, ou au Dr Yasser Khazaal, 021 643 69 22.

Psychothérapie médicale: un prix pour 2005

La Fondation pour le développement de la psychothérapie médicale, spécialement pour la psychothérapie de groupe, annonce qu'elle a institué un prix de Fr. 5000.— destiné à récompenser un travail de valeur concernant la psychothérapie médicale. Ce prix peut éventuellement être partagé entre des travaux jugés équivalents. Les travaux originaux, et qui n'ont pas été distingués par un prix ou un titre académique, doivent être envoyés au président de la Fondation en quatre exemplaires jusqu'au 30 septembre 2005. Ils peuvent être rédigés en français, allemand ou anglais. L'envoi doit contenir en outre une enveloppe fermée et anonyme, refermant l'identité et l'adresse du ou des auteurs. Le concours est ouvert aux médecins suisses ou domiciliés en Suisse.

Le règlement du prix peut être obtenu auprès du président de la Fondation, Dr E. de Perrot, ch. des Noisetiers, 1271 Givrins, tél. 022 369 12 95.

Les offres de tests en paternité sont nombreuses mais pas toujours légales

Avec l'avènement des techniques de la génétique moléculaire, les possibilités d'identification de personnes au travers des analyses de l'ADN ont atteint un niveau de précision et de fiabilité jusqu'ici inégalé. Le bien-fondé de la recherche en paternité repose sur les lois de Mendel (chaque géniteur contribue par moitié à la constitution génétique de chaque enfant), les données de la génétique des populations (différences inter-ethniques voire intra-familiales de la fréquence des gènes) et de l'inépuisable diversité de l'ADN noncodant (polymorphisme génétique). Parallèlement aux simplifications des techniques de laboratoire, on a assisté à toute une floraison d'offres de tests en paternité, en particulier via Internet, avec visée essentiellement commerciale. Il est donc légitime de porter un regard critique sur ces pratiques.

Si, de prime abord, l'approche technique peut paraître relativement simple, la juste interprétation des résul-

tats peut se heurter à de nombreux écueils tels que mutations, constellations familiales complexes, consanguinité qui demandent une expertise et un savoir qui ne sont pas banals.

Accompagnement nécessaire

Contrairement aux autres analyses génétiques, le test en paternité n'apporte pas nécessairement un mieux aux personnes qui s'y soumettent. En conséquence, son application devrait se faire avec parcimonie, après pondération lucide des bienfaits et des inconvénients du test sur le plan individuel et familial. Les demandeurs devraient se voir proposer un entretien de discussion, voire de réconciliation préalable avec les instances professionnelles établies (médecins, centres de planning familial, centres psychosociaux).

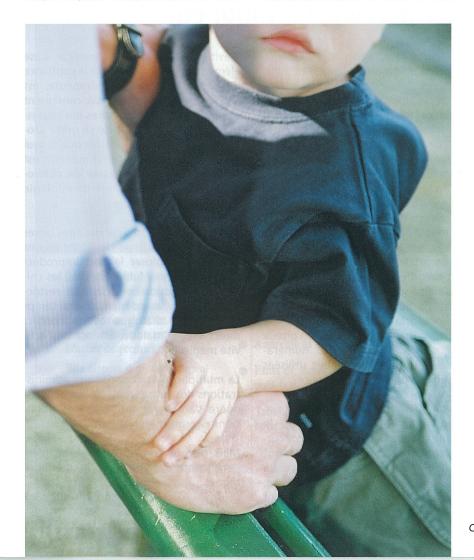
Aspects juridiques

Les tests en paternité touchent à plusieurs domaines du droit: les textes fondamentaux sur le droit de la personnalité, les chapitres du Code civil sur le droit de la famille, la loi sur la protection des données et la future loi sur l'analyse génétique humaine. Les exigences qui en découlent sont relativement simples mais néanmoins contraignantes. Plusieurs fournisseurs de tests en paternité via Internet se sont d'ailleurs fait réprimander par le préposé fédéral à la protection des données (voir site du préposé www.edsb.ch).

Un problème important est celui de l'obtention des consentements (obligatoire) avec notamment la question du consentement de l'enfant. Lorsque celui-ci est mineur, ses représentants légaux peuvent donner le consentement à sa place, pour autant qu'ils n'aient pas d'intérêts contradictoires à ceux de l'enfant. C'est clairement le cas du père présumé qui ne peut donc consentir pour l'enfant, ce qui interdit tout test sans le consentement de la mère. On pourrait même imaginer des situations où la mère pourrait avoir des intérêts contradictoires à ceux de l'enfant, ce qui nécessiterait le consentement de l'autorité de tutelle cantonale. Le consentement doit être libre et bien informé: d'autant plus que le public en général est peu conscient des contraintes du droit de la famille. Le fournisseur du test en paternité a l'obligation légale d'information envers les demandeurs. Cette information doit être personnalisée. En outre, le fournisseur a l'obligation de s'assurer de l'identité des personnes afin d'éviter tout subterfuge destiné à contourner les contraintes du consentement.

Ajoutons en conclusion qu'au bilan, il apparaît clairement qu'il n'est pas possible de respecter la loi s'il n'y a pas un contact direct entre les demandeurs (respectivement leurs médecins) et les responsables du laboratoire prestataire, ainsi les tests purement par Internet sont illégaux en Suisse; les autres devraient rester entre des «mains» responsables habituées à traiter ce genre de problématique.

Dr G. Pescia et Dr R. Coquoz, Laboratoire AMS, Lausanne



A lire

«Métaphore entre le médecin et le sage»

A l'occasion de son 175° anniversaire, la SVM a parrainé l'ouvrage du professeur et philosophe Grégoire Sommer, intitulé «La myrrhe médicinale. Le médecin et le sage. Les deux faces de la thérapeutique». Cet essai aussi insolite que



pointu tend à créer et renouveler le débat national autour d'une nouvelle approche de la médecine et du rôle du médecin en remontant notamment aux sources des textes de Neophytos l'Enkleistos. Commentaire du Dr Favrod-Coune, président de la SVM:

«L'auteur présente le médecin comme un sage, ce qui revient à (ré)intégrer l'irraisonnable au cœur de la médecine. La vraie question, ce n'est pas ce dont on parle, mais «celui à qui on parle». Trouveraiton meilleur éclairage du dialogue du médecin et du patient?»

Cet ouvrage est mis gratuitement à la disposition des membres de la SVM. A commander auprès du Secrétariat général.

Prochaines parutions

No 5/2004

18 août 2004

(délai rédactionnel: 9 juillet 2004)

No 6/2004

6 octobre 2004

(délai rédactionnel: 27 août 2004)

La question de confiance

Voici les résultats d'un sondage effectué par l'Institut GfK pour le *Wall Street Journal* auprès de 22 000 personnes dans 21 pays sur les professionnels les plus fiables. La question posée était: «A qui faites-vous pleinement confiance?»

Dans le	monde	En Suisse
Médecins	35 %	42%
Membres du clergé	24 %	17 %
Avocats	10 %	18 %
Directeurs généraux	5 %	6 %
Journalistes	5 %	5 %
Politiciens	2 %	3 %



Opinions

L'homme, un robot étiquetable?

L'hyperchronologisation de l'activité médicale (...) favorise la langue de bois, le verbiage, la pseudo-science, les hésitations de l'ignorance, les lenteurs d'exécution, voire la mauvaise foi et le mercantilisme, aux dépens de la compétence, de l'expérience, de la concision réfléchie, de l'esprit de décision dans l'urgence, de la bonne gestion du cas, voire de la bonne conscience. Même en psychiatrie, c'est la qualité de l'écoute et l'intelligence de la disponibilité d'esprit qui priment sur la durée de l'entretien.

Dans un art autre que médical, imaginerait-on d'estimer la valeur d'un tableau à sa superficie? Et la dissection à outrance du travail du praticien en une nomenclature hyperbolique ne risque-t-elle pas de conduire à un piteux déchiquetage analogue à la numération des lettres de l'alphabet utilisées pour juger d'une œuvre littéraire?

Il est vrai qu'un certain modernisme vise à transférer l'art médical dans le domaine du commerce et de la concurrence, comme si l'homme était un robot étiquetable, démontable et corvéable à merci, tout ce que, depuis Hippocrate, le médecin s'efforçait sous serment d'éviter. Même le secret médical, base élémentaire indispensable à la confiance du patient envers son thérapeute, est galvaudé jusqu'au diagnostic censément communiqué sur les factures des caissesmaladie. Seule l'utopie de ce geste protège un peu le malade, alors que le seul vrai garant de l'activité du médecin est sa conscience, qu'on essaie de chloroformer, ainsi qu'une saine déontologie qu'on vise à décourager.

Ironie du sort, toutes ces mesures prises au nom de la maîtrise des coûts en ont plutôt fait exploser la part improductive, soit les frais administratifs, les chicanes, les pseudo-contrôles, les restrictions diverses, aux dépens du vrai temps consacré au dialogue et au contact direct avec le malade, essence de l'activité médicale.

La multiplicité et l'opacité des administrations des caisses-maladie ne peuvent guère s'améliorer tant que nos politiciens y seront juges et parties.

Mais restons concis: l'optimisme n'est jamais interdit, même si la méfiance règne.

Dr F. Besson, retraité, Bex

Notre métier?

L'aide au diagnostic par l'analyse médicale

- Chimie clinique-Hématologie
- Cytogénétique-Biologie moléculaire
- Immunologie-Allergologie
- Microbiologie Parasitologie
- Pathologie-Cytologie
- Sérologie

Unilabs, c'est un réseau étendu de laboratoires de proximité qui offrent une gamme complète d'analyses médicales et des prestations de qualité. Ce sont surtout des scientifiques qui s'engagent à réaliser toutes les analyses demandées par le corps médical, et transmettre les résultats dans les plus brefs délais.



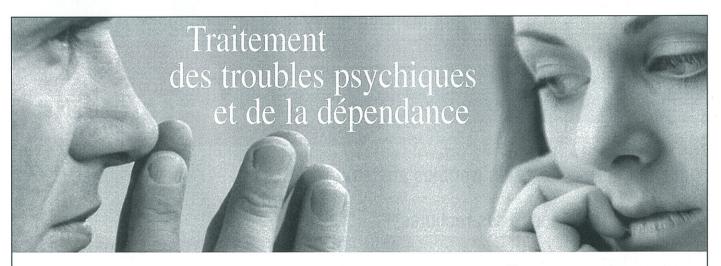
Unilabs Lausanne

5, rue de la Vigie - 1003 Lausanne Tél. 021 321 40 00 - Fax 021 321 40 40

Unilabs Riviera

Hôpital Riviera Site du Samaritain 3, bvd Paderewski - 1800 Vevey Tél. 021 923 42 06 - Fax 021 923 42 05

www.unilabs.ch



La Clinique La Métairie dispense des soins de qualité, basés sur une approche multi-disciplinaire, dans un cadre discret et offre un service hôtelier de premier ordre.

Elle dispose d'un département de psychiatrie générale, d'un hôpital de jour et d'unités spécialisées pour les traitements suivants:

- Dépression
- Alcoolisme, toxicomanie et pharmacodépendance
- Anorexie et boulimie
- Etats de stress post-traumatique
- Troubles anxieux et dépressifs des aînés

Agréée par la Santé Publique du Canton de Vaud, la clinique fait partie du groupe Capio Healthcare. Elle est membre des associations vaudoise et suisse des cliniques privées (AVCP, ASCP).

N'hésitez pas à contacter notre service de coordination médicale pour plus d'informations.

Clinique La Métairie

Avenue de Bois-Bougy CH-1260 Nyon

Tél. 022 363 20 20 Fax 022 363 20 01

contact@lametairie.ch www.lametairie.ch

Des compétences reconnues Une approche personnalisée



Clinique La Métairie



Dans la dépression et les troubles anxieux









Information médicale abrégée - Zoloft® (sertraline)

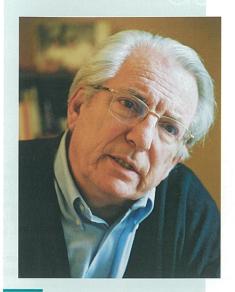
Indications: traitement ambulatoire de la dépression légère à modérée, prévention des rechutes ou de l'apparition de nouveaux épisodes; traitement et prévention des rechutes de troubles NOUVEAU

Phobie sociale obsessionnels-compulsifs; traitement des troubles obsessionnels-compulsifs de l'enfant à partir de 6 ans, du trouble panique avec ou sans agoraphobie, de l'état chronique de stress posttraumatique (PTSD) et de la phobie sociale (trouble d'anxiété sociale). **Posologie**: dose quotidienne habituelle: 50 mg (200 mg au max.). Patients atteints de trouble panique, PTSD ou phobie sociale et enfants de 6 à 12 ans: 25 mg pendant la première semaine. Patients âgés: posologie normale. Insuffisance rénale: utiliser avec prudence. Insuffisance hépatique: demi-doses. **Contre-indications:** hypersensibilité connue à la sertraline; prise concomitante d'inhibiteurs de la MAO ou de pimozide; épilepsie instable et dysfonction hépatique importante; Zoloft® en concentré oral (alcool à 18% vol) est contre-indiqué lors de l'utilisation de disulfirame. **Précautions:** grossesse, allaitement de médicaments sérotoninergiques. Effets indésirables: nausées, diarrhée, éjaculation retardée, somnolence, insomnie. Interactions: simultanée de warfarine, contrôler avec soin le temps de prothrombine au début ou à la fin d'un traitement par la sertraline. L'administratie de sertraline peut accroître l'incidence des effets secondaires associés à la 5-HT. **Conditionnement:** emballages de 10/30/100 comprimés sécables à 50 mg, flacon de 60 ml de co (20 mg/ml) à diluer, admis par les caisses-maladie. Liste B. Pour plus de détails, consulter le Compendium Suisse des Médicaments, dont le supplémentum 4 de 2003. LPD 10FEB03 sécables à 50 mg, flacon de 60 ml de concentré oral

1. Doogan DP et al. Sertraline in the Prevention of depression. Br J Psychiatry 1992; 160: 217-222 2. Koran LM et al. Efficacy of Sertraline in the long-term treatment of obsessive-compulsive disorder.

Am J Psychiatry 2002; 159:88-95 3. Bondareff W et al. Comparison of Sertraline and Nortriptyline in the Treatment of Major Depressive Disorder in Late Life. Am J Psychiatry 2000; 157:729-736 4. Newhouse PA et al. A Double-blind comparison of Sertraline and Fluoxetine in depressed elderly patients. J Clin Psychiatry 2000; 258:701-709 6. Rasmussen 61:559-568 5. Glassman A et al. Sertraline Treatment of Major Depression in Patients with Acute MI or Unstable Angina. JAMA 2002; 288:701-709 6. Rasmussen A et al. A double-blind, Placebo-Controlled Study of Sertraline in the Prevention of Depression in Stroke Patients, Psychosomatics 2003; 44: 216-221





Interniste et pneumoloque, le Dr Claude Willa est aussi président des examens fédéraux de médecine pour l'Université de Lausanne. Rencontre avec un homme chaleureux. ouvert aux gens et aux idées.

Avec ce premier portrait, le CMV inaugure une nouvelle rubrique. Elle a pour but de vous faire découvrir un membre de la SVM sous un aspect peu connu de ses activités ou de sa personnalité. Voulez-vous figurer dans cette rubrique ou connaissez-vous une consœur ou un confrère qui pourrait faire l'objet d'un portrait? Merci de le signaler à la rédaction du CMV!

Dr Claude Willa

«Pater familias» des étudiants en médecine

ncien chef de clinique, le Dr Willa a étudié à Lausanne et à Paris, «en mai 68» précise-t-il, avec le brin de nostalgie propre à ceux qui ont vécu cette période. Il ouvre son cabinet en 1971. Aujourd'hui président de la Fondation de La Source, il est l'un des fondateurs des services de soins à domicile de Lausanne. Marié, père de trois fils adultes et grand-père de trois petits-enfants, le Dr Willa est un homme de culture: il consacre ses loisirs à la lecture, à la musique ainsi qu'à des escapades européennes.

En 1999, le Dr Willa prend la responsabilité des examens fédéraux, heureux de garder le contact avec les étudiants et les différentes branches enseignées à la Faculté. Pourquoi a-t-on fait appel à lui? «Peut-être parce que je suis un homme qui préfère la médiation au conflit, denrée inutile à ce poste», confie-t-il. «L'une de mes fonctions - et pas des moindres - est celle d'être une espèce de Pater familias pour les étudiants. Je les vois s'ils le souhaitent, je parle avec eux de leurs doutes, de leurs angoisses et, au besoin, je les guide dans les arcanes de la législation fédérale des examens.» Bien sûr, la responsabilité de ce poste comporte des tâches que le Dr Willa accomplit avec l'aide précieuse d'une secrétaire. Il s'agit notamment de l'administration des horaires, de la coordination des examinateurs, de la surveillance des épreuves ainsi que de la gestion des recours.

On ne saurait esquisser un portrait du Dr Willa sans parler de son humanisme et de sa constante empathie pour ses semblables. «J'ai fait de la médecine parce que je voulais voir comment cela marche... Aujourd'hui, et cela va vous paraître étrange, il m'est arrivé de donner à un malade un poème à lire au lieu d'une ordonnance! Je n'abandonne bien entendu pas l'aspect scientifique

66

La relation humaine sera toujours le centre de la consultation.

99

des choses, mais plus j'avance en âge, plus je trouve que la relation et l'échange entre le médecin et son malade sont importants.» Ces réflexions et cette évolution personnelles ne sont sans doute pas étrangères à l'intérêt que porte le Dr Willa à la formation. «Malgré TarMed, malgré l'évolution méthodologique de l'enseignement et les progrès technologiques, la relation humaine sera toujours le centre de la consultation. C'est en tout cas ce que j'espère pour l'avenir de nous tous comme aussi pour celui de la médecine.»



Période du 2 août au 10 septembre 2004

Jeudi 5 août 2004

9h30-10h30: Colloque du service de dermatologie de Lausanne – «Cas cliniques et histologiques» – Lausanne, CHUV, auditoire Beaumont – Renseignements: secrétariat du Prof. R.-G. Panizzon, tél. 021 314 03 50, fax 021 314 03 82.

Jeudi 12 août 2004

9h30-10h30: Colloque du service de dermatologie de Lausanne – «Cas cliniques et histologiques» – Lausanne, CHUV, auditoire Beaumont – Renseignements: secrétariat du Prof. R.-G. Panizzon, tél. 021 314 03 50, fax 021 314 03 82.

Jeudi 19 août 2004

9h30-10h30: Colloque du service de dermatologie de Lausanne – «Cas cliniques et histologiques» – Lausanne, CHUV, auditoire Beaumont – Renseignements: secrétariat du Prof. R.-G. Panizzon, tél. 021 314 03 50, fax 021 314 03 82.

Jeudi 26 août 2004

9h30-10h30: Colloque du service de dermatologie de Lausanne – «Cas cliniques et histologiques» – Lau-

sanne, CHUV, auditoire Beaumont — Renseignements: secrétariat du Prof. R.-G. Panizzon, tél. 021 314 03 50, fax 021 314 03 82.

9h-17h: VIIe journée romande de pédiatrie pratique — Professeurs F. Ansermet et I. Rossi: «L'enfant et le pédiatre dans le même bateau» — Sur le bateau «Lausanne» — Renseignements: Dr M. Reinhardt, tél. 021 320 08 80, fax 021 312 14 59, e-mail: reinhardt@bluewin.ch, inscription: Dr J. Périsset, tél. 026 663 31 15, fax 026 663 56 11, e-mail: jacestavayer@swissonline.ch

Lundi 30 août 2004

17h-18h: Colloque du département des services de chirurgie et anesthésiologie du DSCA — Dresse C. Blanc et Dr P. Schoettker: «Chirurgie et anesthésistes au déchoc: un mariage de raison» — Lausanne, CHUV, auditoire Tissot — Renseignements: Mme D. Kohler, tél. 021 314 13 23.

Du mercredi 1er septembre au samedi 4 septembre 2004

 $8^{\rm e}$ Conférence internationale sur la science des systèmes en santé – «Les systèmes de santé: entre ges-

tion publique et privée» — Genève Renseignements et inscriptions: fax 022 379 78 30, e-mail: icsshc2004@formcont.unige.ch, site Internet: www.unige.ch/formcont/icsshc2004

Jeudi 9 septembre 2004

Symposium du département universitaire de psychiatrie adulte en l'honneur d'Elisabeth Fivaz-Depeursinge – «Interfaces entre intersubjectivité et attachement dans la famille» – Lausanne, CHUV – Renseignements et inscriptions: Mme N. Schär, tél. 021 643 64 01, fax 021 643 65 93, e-mail: nathalie.schaer@hospvd.ch

NB: pour toute information supplémentaire concernant l'agenda, vous pouvez consulter notre site dans sa partie membre www.svmed.ch/agenda.

Prochain délai pour les annonces concernant la période du 13 septembre au 29 octobre: 26 juillet 2004



Société vaudoise de médecine

Route d'Oron 1, Case postale 76 1010 Lausanne 10 Tél. 021 651 05 05 – Fax 021 651 05 00 secgen@svmed.ch – www.svmed.ch

Rédacteur responsable

Pierre-André Repond, secrétaire général

Secrétaires de rédaction

Catherine Borgeaud Agnès Forbat (Rochat & Partenaires Lausanne)

Comité de rédaction du CMV

Dr Charles-A. Favrod-Coune Dr Jean-Pierre Randin Dr Patrick-Olivier Rosselet Dr Louis-Alphonse Crespo Dr Georges Buchheim

Régie des annonces

inEDIT Publications SA Chemin des Jordils 40 Case postale 74 – 1025 Saint-Sulpice Tél. 021 695 95 95 – Fax 021 695 95 51

Réalisation

inEDIT Publications SA

Illustrations

Photo couverture: Edipresse Photos intérieures: Fariba De Francesco Dessins: Marco De Francesco

Le Comité de la SVM encourage ses membres à adresser un courrier de lecteur à la rédaction du *CMV*. Il prie toutefois les auteurs de se limiter à un texte de maximum 1500 caractères, espaces compris.

Formation continue

Jeudi de la Vaudoise

CHUV, auditoire César-Roux

30 septembre 2004

Urgences psychiatriques

Organisateur: Dr Carmen Navarro

Modérateur: Dr Mathieu Potin

8h30

Accueil

9h-10h

Séance plénière:

Entretiens psychiatriques brefs en urgence à domicile

Dr Carmen Navarro

Urgences à hospitaliser:

Médication - contention - hospitalisation d'office

Dr Pierre Vallon

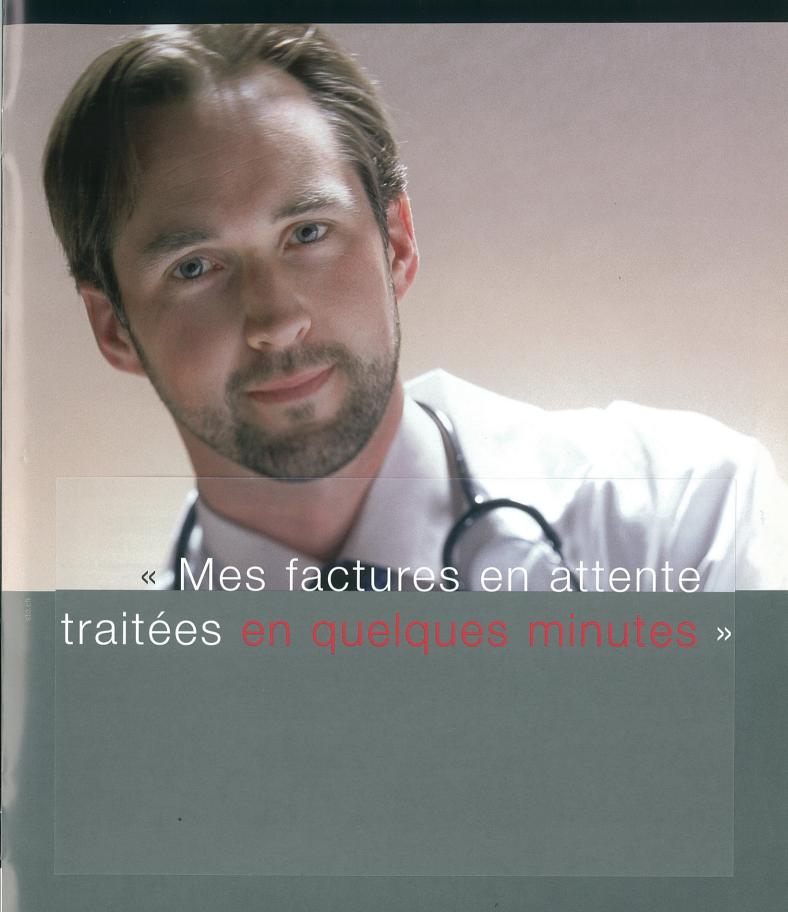
10h-10h30 Pause

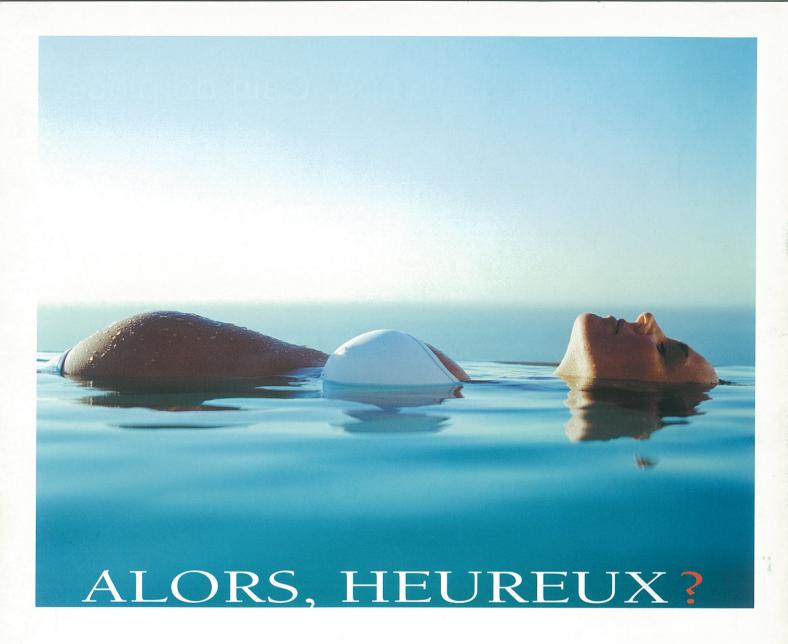
10h30-12h Séminaires interactifs:

Cas pratique de la garde médicale de la SVM

Ce cours est soutenu par la firme MSD.

Gain de temps. Gain de place.





Il y a des signes qui ne trompent pas. Grâce au crédit d'investissement de la Banque Migros, votre projet d'équipement médical prend vie aux meilleures conditions du marché.

Et vous pouvez envisager l'avenir en toute sérénité.

4.75% l'an net

Comme il n'est jamais trop tard pour être heureux, vous pouvez également échanger votre crédit actuel contre un crédit plus avantageux de la Banque Migros, sans aucuns frais de dossier.

